

## 1 Identification de produit et de société

- **Identifiant du produit**
- **Nom commercial:** Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735 : cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires
- **Description du produit:** Fumigeant pour le contrôle des insectes et des rongeurs
- **Application de la substance/ du mélange:**  
Fumigants utilisés pour traiter les produits agricoles bruts, les aliments transformés, les produits non alimentaires et les terriers de rongeurs.
- **Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
- **Fabricant / fournisseur:**  
DEGESCH America, Inc.  
153 Triangle Dr.  
B.P 116  
Weyers. Cave VA 24486 USA  
Téléphone: (540) 234-9281/800-330-2525  
Télécopie: (540) 234-8225  
www.degeschamerica.com  
degesch@degeschamerica.com
- **Numéro de téléphone d'urgence:**  
Pour les urgences humaines ou animales : 1-800-308-4856 (Centre antipoison de Rocky Mountain)  
Pour toutes les autres urgences chimiques: 1-800-424-9300 (Chemtrec)  
Urgence et information DEGESCH America, Inc.: (540) 234-9281/800-330-2525

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange:**



GHS06 Flamme

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau: H260, dégagent au contact de l'eau des gaz inflammables émet des  
Emet des gaz inflammables: catégorie 1 gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément



GHS06 crâne et os croisés

Toxicité aiguë (par voie orale) : catégorie 2  
Toxicité aiguë (inhalation) : catégorie 1

H300 Mortel en cas d'ingestion.  
H330 Mortel par inhalation.



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité: catégorie 2

H351 suspecté de provoquer le cancer



GHS05 Corrosion

Lésions oculaires graves : catégorie 1

H318 provoque des lésions oculaires graves

**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHM1S et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 01/01/2023

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**



GHS09 Environnement

Aquatique aiguë 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Irritation cutanée - Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

- **Éléments d'étiquetage:**

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classé et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (SGH).

- **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS05 GHS06 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement : Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :  
Phosphure d'aluminium  
Carbamate d'ammonium  
Secret commercial
- **Mentions de danger:**
  - H260 Au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
  - H300 + H330 Mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
  - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence:**
  - P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
  - P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
  - P223 Ne pas laisser au contact avec l'eau.
  - P231 + P232 Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
  - P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
  - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
  - P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
  - P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
  - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
  - P284 [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.
  - P301 + P310 En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison/ un médecin.
  - P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
  - P330 Rincer la bouche.
  - P302 + P335 + P334 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Brossez les particules libres de la peau. Plongez dans l'eau froide.
  - P302 + P352 En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau.

(Suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHM1S et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 01/01/2023

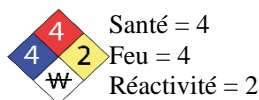
**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: déplacer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact s'il y en a et si cela est facile à faire. Continuez à rincer.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition ou de doutes: consulter un médecin.  
 P320 Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).  
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P332 + 13313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: le CO<sub>2</sub>, du sable, de la poudre d'extinction.  
 P391 Recueillir le déversement.  
 P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Conserver dans un récipient fermé.  
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.  
 P405 Magasin verrouillé.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément aux réglementations locales/ régionales/ nationales/ internationales.

- **Toxicité aiguë inconnue:**

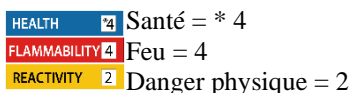
Cette valeur fait référence à la connaissance des valeurs toxicologiques ou éco toxicologiques connues, établies. 13,3% du mélange sont constitués d'un ou de plusieurs ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.

- **Cotes NFPA (échelle 0 - 4)**



La substance présente une réactivité inhabituelle avec l'eau.

- **Classements HMIS (échelle 0 - 4)**



- Danger (s) non classifié (DNC): Aucun connu

### 3 Composition/ Information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

- **Composants dangereux :**

CAS: 20859-73-8	Phosphure d'aluminium.	55% w/ w
RTECS: BD 1400000	⚠ Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, émettent <u>des gaz inflammables - Catégorie 1, H260: ⚠ Toxicité aiguë (orale) - Catégorie 2, H300: Toxicité aiguë (cutanée) - Catégorie 3, H311 : Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 1, H330: ⚠ aquatique Aiguë 1, H400</u>	
CAS: 1111-78-1	carbamate d'ammonium Propiométrie de ⚠ Lésions oculaires graves - catégorie 1, H318; ⚠ Toxicité aiguë (par voie orale) - catégorie 4, H302; Irritation de la peau - Catégorie 2, H315; aiguë au contact de l'eau catégorie 3, H402	% w/w
	SECRET COMMERCIAL ⚠ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition simple - catégorie 3, H335	2-12% % w/w*

(Suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHM1S et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 001/01/2023

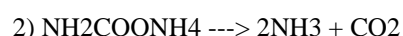
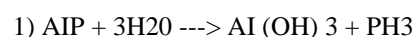
**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

Propriétaire	2-12% w / w *
⚠ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335	
⚠ Secret commercial	2-12% w / w *
Cancérogénicité - Catégorie 2, H351	

- Les plages de concentration réelles ne sont pas divulguées en tant que secret commercial.

**Information additionnelle:**

Les comprimés de Phostoxine, les pastilles de Phostoxine, les comprimés de Phostoxin Prepac, les cordes de Phostoxin Prepac, les comprimés DetiaPhos et les pastilles DetiaPhos réagissent avec l'eau pour produire de la phosphine (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>, CAS No. 7803-51-2) comme indiqué dans l'équation 1. Les produits Phostoxine et DetiaPhos sont formulés avec 55% de phosphure d'aluminium et contiennent également du carbamate d'ammonium et des ingrédients inertes. Le carbamate d'ammonium se décompose pour libérer de l'ammoniac (n° CAS 7664-41-7) et du dioxyde de carbone (n° CAS 124-38-9) comme indiqué dans l'équation 2.



#### 4 Mesure de premier secours

- Description des premiers secours
- Informations générales:
 

Les symptômes de surexposition sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, une respiration difficile, des vomissements et de la diarrhée. Dans TOUS les cas de surexposition, consultez immédiatement un médecin. Amenez la victime chez un médecin ou un centre de traitement d'urgence.

Ayez avec vous l'étiquette du contenant du produit ou le manuel de l'applicateur lorsque vous appelez un centre antipoison, un médecin ou lorsque vous vous rendez pour un traitement.
- Après inhalation:
 

En cas de perte de conscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Assurez pour la personne exposée une à portée de main. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Contacter un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Après contact avec la peau:
 

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Après contact avec les yeux:
 

Gardez l'œil ouvert et rincez lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirez les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuez de rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Après avoir avalé:
 

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avalier. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sauf indication contraire d'un centre antipoison ou d'un médecin.
- Information pour le médecin
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés:
 

Les produits de fumigation au phosphure d'aluminium réagissent avec l'humidité de l'air, des acides et de nombreux autres liquides pour libérer du gaz phosphine (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>). Une légère exposition par inhalation provoque des malaises (sensation de malaise indéfinie), des maux de tête, des bourdonnements dans les oreilles, de la fatigue, des nausées et une pression dans la poitrine qui sont soulagés par le déplacement à l'air frais. Un empoisonnement modéré provoque une faiblesse, des vomissements, des douleurs juste au-dessus de l'estomac, des

douleurs thoraciques, de la diarrhée et une dyspnée (difficulté à respirer). Des symptômes d'intoxication grave peuvent survenir en quelques heures à plusieurs jours, entraînant un œdème pulmonaire et pouvant entraîner des étourdissements, une cyanose, une perte de conscience et la mort.

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.**

## 5 Mesure de lutte contre incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Agents d'extinction appropriés:**

CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. N'utilisez pas d'eau.

Utilisez des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.

**Pour des raisons de sécurité agents d'extinction inappropriés:** eau

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Les mélanges de phosphine (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) -air à des concentrations supérieures à la Limite Inférieure d'Explosion de 1,8% v/v (18 000 ppm) peuvent s'enflammer spontanément. L'inflammation de fortes concentrations de phosphine gazeuse (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) peut produire une réaction très énergétique. Des explosions peuvent se produire dans ces conditions et provoquer des blessures graves. Ne laissez jamais l'accumulation de phosphine gazeuse (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) dépasser les concentrations explosives. Ouvrir les conteneurs de phosphures métalliques en plein air uniquement et jamais dans une atmosphère inflammable. Ne pas confiner la poussière usée ou partiellement usée des fumigants au phosphure métallique car la libération lente de gaz phosphine (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) de ces matériaux peut entraîner la formation d'une atmosphère explosive. Une inflammation spontanée peut se produire si de grandes quantités de phosphure de magnésium sont empilées au contact de l'eau liquide. Cela est particulièrement vrai si des quantités de ces matériaux sont placées dans un environnement qui peut assurer le confinement partiel du gaz de phosphure d'hydrogène libéré par hydrolyse.

S'il est incinéré, le produit dégagera les matières toxiques suivantes: oxydes de magnésium, phosphore, azote (NO<sub>x</sub>), carbone, aluminium et silicium, gaz de phosphine (hydrogène phosphure, PH<sub>3</sub>) et acide phosphorique.

- **Conseils aux pompiers**

Le phosphure d'aluminium n'est pas inflammable en soi. Cependant, il réagit facilement avec l'eau pour produire du gaz phosphine (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) qui peut s'enflammer spontanément dans l'air à des concentrations supérieures à la limite inférieure d'explosion de 1,8% v/v (18 000 ppm). La Limite Supérieure d'Explosion du gaz de phosphine (hydrogène phosphure, PH<sub>3</sub>) est inconnue.

- **Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression variable (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Porter un masque à gaz complet approuvé par NIOSH - la combinaison de cartouche de gaz de phosphine peut être utilisée à des niveaux allant jusqu'à 15 ppm ou en suivant les instructions des conditions d'utilisation du fabricant pour l'évacuation. Au-dessus de 15 ppm ou dans des situations où la concentration de gaz phosphine est inconnue, un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH doit être porté.

## 6 Mesures en cas d'accident

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Une protection respiratoire sera très probablement requise lors du nettoyage des fumigants au phosphure d'aluminium renversés. Si la concentration de phosphine (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) est inconnue, un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH ou son équivalent doit être porté. Les combinaisons de cartouches de masque à gaz complet ne peuvent être portées qu'à des concentrations ne dépassant pas 15 ppm.

- **Précautions environnementales:**

Informez les autorités respectives en cas d'infiltration dans le cours d'eau ou le système d'égout.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/ les eaux de surface ou souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Si possible, jetez le produit renversé en suivant les instructions sur l'étiquette. Les matières fraîchement déversées qui n'ont pas été contaminées par l'eau ou des matières étrangères peuvent être replacées dans leur contenant d'origine ou dans un autre contenant hermétique. Les flacons, sachets ou récipients perforés peuvent être temporairement réparés à l'aide de ruban d'aluminium. Si l'âge du déversement est inconnu ou si le produit a été contaminé par de la terre, des débris, de l'eau, etc., recueillez le déversement dans de petits seaux ouverts d'une capacité ne dépassant pas

environ 1 gallon. N'ajoutez pas plus d'environ 1 à 1,5 kg (2 à 3 lb) dans un seau. Si la désactivation sur site par voie humide n'est pas possible, transporter les seaux non couverts dans des véhicules ouverts vers une zone appropriée.

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

De petites quantités de déversement, d'environ 4 à 8 kg (9 à 18 livres), peuvent être dispersées sur le sol dans une zone ouverte pour être désactivées par l'humidité atmosphérique. Alternativement, les fumigants au phosphore d'aluminium renversés peuvent être désactivés par la méthode humide comme décrit ci-dessous:

**Désactivation par voie humide des produits déversés de Phostoxine et DetiaPhos:**

1. La solution désactivante est préparée en ajoutant la quantité appropriée de détergent à faible mousse à l'eau dans un tambour ou un autre récipient approprié. Une solution à 2% ou 4 tasses de détergent dans 30 gallons est suggérée. Le récipient doit être rempli de solution désactivante à quelques centimètres du haut.
2. Le matériau est ajouté lentement à la solution désactivante et agité de manière à bien mouiller tout le produit. Cela doit être effectué en plein air et une protection respiratoire peut être nécessaire. À aucun moment, le tambour de désactivation ne doit être couvert.
3. Pas plus d'environ 45 à 50 livres de Phostoxin ou DetiaPhos ne doivent être ajoutés à 15 gallons de mélange eau-détergent. Les prépacs et les cordes peuvent s'enflammer pendant la désactivation par voie humide s'ils peuvent flotter à la surface. Ajoutez des poids ou assurez-vous que les produits Phostoxin ou DetiaPhos restent immergés jusqu'à la désactivation.
4. Laisser reposer le mélange, sous agitation occasionnelle, pendant environ 36 heures. La suspension résultante de poussière ou de produit emballé sera alors sans danger pour l'élimination.
5. Éliminer le lisier de matières désactivées, avec ou sans décantation préalable, dans une décharge sanitaire ou un autre site approprié approuvé par les autorités locales. Lorsque cela est autorisé, ce lisier peut être déversé dans un égout pluvial ou déversé sur le sol.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas rincer à l'eau ou aux agents nettoyants aqueux

Éliminez le matériel collecté conformément à la réglementation.

Si possible, jetez le produit renversé en suivant les instructions sur l'étiquette. Les matières fraîchement déversées qui n'ont pas été contaminées par l'eau ou des matières étrangères peuvent être replacées dans leur contenant d'origine ou dans un autre contenant hermétique. Les flacons, sachets ou récipients perforés peuvent être temporairement réparés à l'aide de ruban d'aluminium. Si l'âge du déversement est inconnu ou si le produit a été contaminé par de la terre, des débris, de l'eau, etc., recueillez le déversement dans de petits seaux ouverts d'une capacité ne dépassant pas environ 1 gallon. N'ajoutez pas plus d'environ 1 à 1,5 kg (2 à 3 livres) dans un seau. Si la désactivation sur site par voie humide n'est pas possible, transporter les seaux non couverts dans des véhicules ouverts vers une zone appropriée.

De petites quantités de déversement, d'environ 4 à 8 kg (9 à 18 lb), peuvent être dispersées sur le sol dans une zone ouverte pour être désactivées par l'humidité atmosphérique. Alternativement, les fumigants au phosphore d'aluminium renversés peuvent être désactivés par la méthode humide comme décrit ci-dessous:

**Désactivation par voie humide des produits déversés de Phostoxine et DetiaPhos:**

1. La solution de désactivation est préparée en ajoutant la quantité appropriée de détergent à faible mousse à l'eau dans un tambour ou un autre récipient approprié. Une solution à 2% ou 4 tasses de détergent dans 30 gallons est suggérée. Le récipient doit être rempli de solution désactivante à quelques centimètres du haut.
2. Le matériau est ajouté lentement à la solution désactivante et agité de manière à bien mouiller tout le produit. Cela doit être effectué en plein air et une protection respiratoire peut être nécessaire. À aucun moment, le tambour de désactivation ne doit être couvert.
3. Pas plus d'environ 45 à 50 livres de Phostoxin ou DetiaPhos doivent être ajoutés à 15 gallons de mélange eau-détergent. Les prépacs et les cordes peuvent s'enflammer pendant la désactivation par voie humide s'ils peuvent flotter à la surface. Ajoutez des poids ou assurez-vous que les produits Phostoxin ou DetiaPhos restent immergés jusqu'à la désactivation.
4. Laisser reposer le mélange, sous agitation occasionnelle, pendant environ 36 heures. La suspension résultante de poussière ou de produit emballé sera alors sans danger pour l'élimination.
5. Éliminer le lisier de matières désactivées, avec ou sans décantation préalable, dans une décharge sanitaire ou un autre site approprié approuvé par les autorités locales. Lorsque cela est autorisé, ce lisier peut être déversé dans un égout pluvial ou déversé sur le sol.

(Suite page 7)



**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- **Référence à d'autres sections:**

Voir la section 7 pour des informations sur une manipulation sûre.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

## 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés.

Évitez de créer et de respirer des poussières/ fumée / gaz/ brouillards/ vapeur / aérosols.

- **Informations sur la protection contre les explosions et les incendies:**

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Protège contre les charges électrostatiques.

Gardez un appareil respiratoire protecteur à disposition.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités. Conserver à l'écart de l'eau, des acides, des bases, des oxydants forts et des agents réducteurs puissants.**

- **Stockage**

- **Exigences auxquelles doivent satisfaire les magasins et récipients:**

Stockez les produits dans un endroit fermé à clé, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur. Afficher comme zone de stockage des pesticides. Ne pas entreposer dans des bâtiments habités par des humains ou des animaux domestiques.

- **Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: ne pas stocker avec des acides.**

- **Plus d'informations sur les conditions de stockage:**

Gardez le contenant hermétiquement fermé.

Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

- **Utilisation (s) finale (s) particulière (s): Pas d'autres informations importantes disponibles.**

## 8 Expositions, contrôle/ protection individuelle

- **Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques: aucune autre donnée; voir section 7.**

- **Paramètres de contrôle:**

Toute ventilation doit être conçue conformément à la norme OSHA (29 CFR 1910.94). Utiliser un échappement local dans les zones de remplissage et là où des fuites et la formation de poussière sont probables. Utiliser une ventilation mécanique (générale) pour les zones de stockage. Utiliser une ventilation appropriée au besoin pour maintenir les limites d'exposition dans l'air en dessous des valeurs de seuil limite et d'exposition permise.

- **Composants avec limites d'exposition professionnelle:**

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de matériaux avec des valeurs critiques qui doivent être surveillés sur le lieu de travail.

- **Informations supplémentaires:** Les listes qui étaient valides lors de la création de cette fiche de données de sécurité ont été utilisées comme base.

Contrôles d'exposition:

- **Équipement de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

- **Matériel respiratoire:**

Une protection respiratoire sera probablement requise lors de l'utilisation de fumigants au phosphore d'aluminium.

Si la concentration de phosphine (phosphore d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) est inconnue, un appareil respiratoire autonome

approuvé NIOSH/ MSHA ou son équivalent doit être porté. Les combinaisons de cartouches de masque à gaz complet ne peuvent être portées qu'à des concentrations ne dépassant pas 15 ppm.

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- Protection des mains:



Gants de protection

Portez des gants secs en coton ou en tout autre matériau si un contact avec des comprimés, des pastilles ou de la poussière est probable. Les gants doivent rester secs après utilisation. Aérez les gants et autres vêtements qui peuvent être contaminés dans un endroit bien ventilé avant le lavage.

- **Matière des gants:** Gants secs en coton ou autre matière.
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**  
Le temps de pénétration exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Limitation et surveillance de l'exposition à l'environnement:**  
Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines.  
Évitez le rejet dans l'environnement.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Informations générales**

- **Apparence:**

Forme:	solide
Couleur:	Gris anthracite foncé
Odeur:	ail, carbure ou poisson en décomposition
Valeur PH -:	Non applicable.
Changement d'état:	
Point / intervalle d'ébullition:	AIP => 1000 ° C (AIP => 1832 ° F) (PH3 = -133,5 ° C)
Point d'allumage	AIP => 1000 ° C (AIP => 1832 ° F) (PH3 = -87,7 ° C)
Point flash:	non déterminé.
Inflammabilité (vendu, gazeux):	Le contact avec de l'eau ou des acides libère des gaz extrêmement inflammables.
Température d'inflammation :	N'est pas applicable
Température de décomposition:	Se décompose aux conditions ambiantes en présence d'humidité.
Allumage automatique:	spontanément inflammable dans l'air. La phosphine peut être spontanément inflammable dans l'air.
Danger d'explosion:	non déterminé.
Limites d'explosion :	
Inférieure:	1,8 Vol% (pour PH3)

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

<b>Supérieur:</b>	non établi Vol% (pour PH3)
<b>Pression vapeur</b>	AIP = 0 mm Hg PH3 = 40 mm Hg @ -129,4 ° C AC = 100 mm Hg @ 26, 7 ° C
<b>Densité:</b>	AIP = 2,85 g / cm <sup>3</sup> (AIP = 23,783 livres / gallons) (PH3 = 1,37 g/l de gaz)
<b>Densité relative:</b>	Non déterminée.
<b>Densité vapeur:</b>	N'est pas applicable.
<b>Taux d'évaporation:</b>	N'est pas applicable.
<b>Solubilité dans/ Miscibilité avec l'eau :</b>	AIP = Insoluble, réagit PH3 = 26 cc dans 100 ml à 17 'C AC = Très soluble, réagit
<b>• Coefficient de partage (n-octanol/ eau):</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
<b>• Teneur en solvant:</b>	
<b>Teneur en solides:</b>	100,0%
<b>• Autres informations:</b>	aucune autre information pertinente disponible.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité:** aucune autre information pertinente disponible.
- **Stabilité chimique:**  
Les produits sont stables pour plupart des réactions chimiques, à l'exception de l'hydrolyse. Les produits réagiront avec l'air humide, l'eau liquide, les acides et certains autres liquides pour produire un gaz de phosphine toxique et inflammable (phosphure d'hydrogène, PH3).
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses:**  
Le contact avec l'eau dégage des gaz inflammables.  
Le contact avec l'eau libère des gaz toxiques.
- **Conditions à éviter:** éviter une exposition prolongée à l'air.
- **matières incompatibles:** eau, acides, bases, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.
- **Produits de décomposition dangereux:**  
Oxydes d'aluminium, phosphore, azote (NOx), carbone, phosphine gazeuse (hydrogène phosphure, PH3), ammoniac et acide phosphorique.
- **Informations supplémentaires:**  
La phosphine (phosphure d'hydrogène, PH3) peut réagir avec certains métaux et provoquer de la corrosion, en particulier à des températures et une humidité relative plus élevées. Les métaux tels que le cuivre, le laiton et autres alliages de cuivre et les métaux précieux tels que l'or et l'argent sont sensibles à la corrosion par la phosphine. Les petits moteurs électriques, les détecteurs de fumée, les têtes de gicleurs en laiton, les batteries et chargeurs de batterie, les chariots élévateurs, les systèmes de surveillance de la température, les commutateurs, les appareils de communication, les ordinateurs, les calculatrices et autres équipements électriques peuvent être endommagés par ce gaz. La phosphine (phosphure d'hydrogène, PH3) réagira également avec certains sels métalliques et, par conséquent, les éléments sensibles tels que les pellicules photographiques, certains pigments inorganiques, etc., ne devraient pas être exposés.

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

## 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques:**

- **Toxicité aiguë:**

- Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:

**20859-73-8 Phosphure d'aluminium**

DL50 orale 0,4 mg/ kg (Rat)

**1111-78-1 Carbamate d'ammonium**

DL50 orale 1470 mg/ kg (rat)

CL50 / 96 heures par inhalation 37 mg/I (**truite**)

**7664-41-7 Ammoniac, anhydre**

DL50 orale 350 mg/ kg (Rat)

CL50 / 4 h par inhalation 2000 mg /I (rat)

**7803-51-2 Phosphine**

CL50 par inhalation 11 ppm (rat)

- **Effet irritant primaire:**

- **Sur la peau:**

Peut être irritant.

Fort effet caustique sur la peau et les muqueuses.

Irritant pour la peau et les muqueuses.

- **Sur l'œil:**

Un contact direct peut provoquer une irritation des yeux.

Irritant fort avec le danger de blessures oculaires graves.

Effet corrosif.

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Informations toxicologiques supplémentaires :**

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul approuvées en interne pour les préparations:

Irritant

Très toxique

- **Catégories cancérogènes:**

CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer):

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Probablement cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

Groupe 3 - Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Groupe 4 - Probablement non cancérogène pour l'homme

Secret commercial

2B

- **PNT (Programme National de Toxicologie):**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## 12 Informations toxicologiques

- **Toxicité:** Les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus.

**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHMIS et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 01/01/2023

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- **Toxicité aquatique :**

Évitez le rejet dans l'environnement. Le ruissellement provenant de la lutte contre les incendies ou de l'eau de dilution peut entraîner une pollution.

<b>1111-78-1 Carbamate d'ammonium</b>	
CE50:	129,1 mg /l (algues vertes)
	63 mg /l (puce d'eau)

- **Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les systèmes environnementaux:**
- **Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque:** très toxique pour les poissons
- **Informations écologiques supplémentaires:**
- **Remarques générales:**  
Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.  
Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrent dans le sol.  
Toxique pour les poissons et le plancton dans les plans d'eau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques  
Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation): dangereux pour l'eau
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** non applicable.
- **Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considération sur la mise au rebut

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Lorsqu'ils sont éliminés, les produits de Phostoxine ou de DetiaPhos renversés ou qui ont partiellement réagi sont considérés comme des déchets dangereux en vertu des réglementations fédérales existantes. Si elle est correctement exposée, la poussière résiduelle blanc grisâtre après une fumigation ne sera pas un déchet dangereux et ne contient normalement qu'une très petite quantité de phosphore d'aluminium n'ayant pas réagi. Ces déchets seront sans danger pour l'élimination. Cependant, la poussière résiduelle des produits Phostoxin ou DetiaPhos incomplètement exposés peut nécessiter des soins particuliers. Rincer trois fois les flacons et bouchons pour comprimés et granulés avec de l'eau, puis faire recycler ou reconditionner ; ou perforer et jeter dans un site d'enfouissement sanitaire, ou par d'autres procédures approuvées par l'État et les autorités locales. Le rinçage peut être éliminé dans un égout pluvial, une décharge sanitaire ou par d'autres procédures approuvées. Ou, il est permis de retirer les couvercles et d'exposer les flacons vides aux conditions atmosphériques jusqu'à ce que les résidus dans les flacons réagissent. Ensuite, percez et jetez-le dans un site d'enfouissement sanitaire ou un autre site approuvé, ou par d'autres procédures approuvées par les autorités nationales et locales. Certaines réglementations locales et nationales sur l'élimination des déchets peuvent différer des recommandations suivantes. Les procédures d'élimination doivent être examinées avec les autorités compétentes pour garantir la conformité aux réglementations locales. Contactez votre agence nationale de contrôle des pesticides ou de l'environnement ou votre spécialiste des déchets dangereux au bureau régional de l'EPA le plus proche pour obtenir des conseils.

1. Le confinement de matières résiduelles partiellement épuisées, comme dans un conteneur fermé, ou la collecte et le stockage de grandes quantités de poussière peuvent entraîner un risque d'incendie ou d'explosion. De petites quantités de phosphore (phosphure d'hydrogène, PH<sub>3</sub>) peuvent se dégager du phosphore d'aluminium n'ayant pas réagi et le confinement du gaz peut provoquer un éclair.

2. Dans les zones ouvertes, de petites quantités de poussière résiduelle usagée ou de produits emballés usagés peuvent être éliminées sur place par enfouissement ou par épandage sur la surface du terrain loin des bâtiments habités.

3. La poussière résiduelle des produits Phostoxin ou DetiaPhos peut également être collectée et éliminée dans un site d'enfouissement sanitaire, ou d'autres sites approuvés ou par d'autres procédures approuvées par les autorités fédérales, étatiques ou locales.

4. De 3 à 5 kg (7 à 10 livres) de poussière usée provenant de 2 à 3 flacons de Phostoxine ou DetiaPhos peuvent être collectés pour être éliminés dans un seau de 1 gallon. Des quantités plus importantes, jusqu'à environ la moitié des caisses, peuvent être collectées en toile de jute, coton ou d'autres types de sacs en tissu poreux pour le transport dans un véhicule ouvert vers le site d'élimination. Ne collectez pas la poussière de plus de 7 flacons de comprimés, 10 flacons de pellets (environ 11 kg ou 25 lb) dans un seul sac. Ne pas empiler les sacs en tissu ensemble. N'utilisez pas cette méthode pour les poussières partiellement usées ou "vertes". Attention: Ne collectez pas la poussière dans les grands fûts, bennes, sacs en plastique ou autres conteneurs où un confinement peut se produire.

- **Emballage non nettoyé**
- **Recommandation:**

Rincer trois fois les flacons et bouchons pour comprimés et granulés avec de l'eau, puis faire recycler ou reconditionner ; ou perforer et jeter dans un site d'enfouissement sanitaire, ou par d'autres procédures approuvées par l'État et les autorités locales.

**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHM1S et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 01/01/2023

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

### 14 Informations sur le transport

- Numéro UN (United Nations/ Nations Unies) UN1397
- DOT, TDG, IMDG, IATA
- Nom d'expédition des Nations unies: Phosphure d'aluminium
- DOT UN1397 Phosphure d'aluminium, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- TDG PHOSPHURE D'ALUMINIUM, POLLUANT MARIN
- IMDG PHOSPHURE D'ALUMINIUM
- IATA:
- Classe(s) de dangerosité lors du transport:
- DOT



**Classe:** 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables

**Étiquette:** 4.3, 6.1

**TMD (Transport de marchandises dangereuses):**



**Classe:** 4.3 (WT2) 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables

**Étiquette:** 4.3, 6.1

**IMDG**



**Classe:** 4.3 (WT2) 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables

(Suite page 13)





**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHM1S et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 01/01/2023

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- **Étiquette:** 4.3 / 6.1
  - **IATA**
- 

- **Classe:** 4.3 (WT2) 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
  - **Étiquette:** 4.3, 6.1
  - **Groupe d'emballage:** I
  - **DOT, TDG, IMDG, IATA**
  - **Dangers pour l'environnement :** Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement: Phosphure d'aluminium
  - **Marquage spécial (TMD):** Symbole (poisson et arbre)
  - **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Attention: Substances qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
  - **Code de danger (kemler):** 462
  - **Numéro EMS:** F-G, S-N
  - **Catégorie de stockage:** E
  - **Catégorie de stockage:** SW2 à l'écart des logements.  
SW3 Doit être transporté sous contrôle de température.
  - **Code de manipulation:** H1 Garder aussi sec que possible
  - **Code de séparation:** SG26 En outre: des produits des classes 2.1 et 3 lorsque stockés sur le pont d'un porte-conteneurs une distance minimale de deux espaces de conteneurs entre les deux doit être maintenue. Lorsque stocké sur des navires rouliers à une distance de 6 m doit être maintenu. Consigne SG35  
« séparé des acides ».
  - **Transport en vrac conformément à l'annexe 11 du MARPOL73/ 78 et du code IBC:** Non applicable
  - **Transport/ Informations complémentaires:**
  - **DOT**
  - **Limitations de quantité** Sur les avions ou dans les trains de passagers:  
Interdit Sur les avions cargo uniquement: 15 kg
  - **TMD :**
  - **Quantités attendues (QA):** Code: E0  
Non autorisé en tant que quantité attendue
  - **IMDG**
  - **Quantités limitées (QL) :** 0
  - **Quantités attendues (QA):** Code: E0  
Non autorisé en tant que quantité attendue
  - **UN (United Nations/ Nations Unies)** UN 1397 PHOSPHURE D'ALUMINIUM, 4.3 (6.1), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(Suite page 14)

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

## 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**
- **SARA (Superfund Amendments and Reauthorization/ Amendements du Superfond et Réautorisation):**
- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses):**  
20859-73-8 Phosphure d'aluminium
- **Section 313 (Liste spécifique des produits chimiques toxiques):**  
20859-73-8 Phosphure d'aluminium  
SECRET COMMERCIAL  
Propriétaire
- **TSCA (Toxic Substances Control Act/ Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques):**  
20859-73 .8 Phosphure d'aluminium
- **TSCA nouveau (Loi du 21<sup>ème</sup> siècle) (Substances non répertoriées)**  
20859-73-8 Phosphure d'aluminium  
1111-78-1 Carbamate d'ammonium  
SECRET COMMERCIAL  
Propriétaire  
Secret de commerce
- **Produits chimiques connus pour causer le cancer:**  
Aucun des ingrédients n'est répertorié
- **Listes de substances canadiennes:**
- **Liste intérieure canadienne des substances (LIS):**  
SECRET DE COMMERCE  
Propriétaire  
Secret de commerce  
Propriétaire  
Propriétaire
- **Liste de divulgation des ingrédients canadiens (limite de 0,1%):**  
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
- **Liste de divulgation des ingrédients canadiens (limite 1%):**  
20859-73-8 Phosphure d'aluminium  
SECRET COMMERCIAL
- **Éléments d'étiquetage SGH**  
Ce produit est étiqueté selon FIFRA.  
Le produit est classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH).  
Pictogrammes de danger:



GHS02   GHS05   GHS06   GHS08   GHS09

**Fiche de données de sécurité**  
Normes canadiennes WHM1S et GHS Rev04

Date d'émission 01/01/2023

Révisé le 01/01/2023

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- **Mention d'avertissement: Danger**

- |             |  |
|-------------|--|
| H260        | Au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. |
| H300 + H330 | Mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation.   |
| H315        | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318        | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H351        | Susceptible de provoquer le cancer.  |
| H400        | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |

- **Conseils de prudence:**

- |                    |  |
|--------------------|--|
| P201               | Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.  |
| P202               | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.   |
| P223               | Ne pas laisser au contact avec l'eau.  |
| P231 + P232        | Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.   |
| P260               | Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.   |
| P264               | Se laver soigneusement après manipulation.   |
| P270               | Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.   |
| P271               | Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.   |
| P273               | Éviter le rejet dans l'environnement.  |
| P280               | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  |
| P284               | [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.   |
| P301 + P310        | En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison/ un médecin.  |
| P321               | Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  |
| P330               | Rincer la bouche.  |
| P302 + P335 + P334 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Brossez les particules libres de la peau dans l'eau froide.  |
| P302 + P352        | En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau.   |
| P304 + P340        | EN CAS D'INHALATION: déplacer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.  |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact s'il y en a et si cela est facile à faire. Continuez à rincer. |
| P308 + P313        | EN CAS d'exposition ou de doutes: consulter un médecin.  |
| P320               | Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).  |
| P362 + P364        | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |
| P332 + P313        | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.   |
| P370 + P378        | En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: le CO <sub>2</sub> , du sable, de la poudre d'extinction.   |
| P391               | Recueillir le déversement.   |
| P402 + P404        | Stocker dans un endroit sec. Conserver dans un récipient fermé.  |
| P403 + P233        | Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.  |
| P405               | Magasin verrouillé.  |
| P501               | Éliminer le contenu/ récipient conformément aux réglementations locales/ régionales/ nationales/ internationales.  |

- **Règlements nationaux:**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- **Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**

## 16 Autre information

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date d'émission. Rien dans les présentes ne sera réputé créer une garantie, explicite ou implicite, et n'établir une relation contractuelle juridiquement valide ; Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces informations et l'adéquation du matériau ou du produit à un usage particulier.

(Suite page 16)

**Nom commercial: Phostoxin® Comprimés. Numéro d'enregistrement 15736: Pastilles de Phostoxine - Numéro d'enregistrement 15735: cordes Prepac de Phostoxin®- Numéro d'enregistrement 16438 ; cordes Prepac de Phostoxin® - Loi 20252 sur les Produits antiparasitaires**

- **Date de la dernière révision de la fiche de données de sécurité** 06/11/2018/5

- **Abréviations et acronymes:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association (Département du Transport des États-Unis)

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)/ Service d'abstrait chimiques (section de la Société des Chimistes Américains)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)/ Association nationale de protection contre les incendies (États-Unis)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)/ Système d'identification des matières dangereuses (États-Unis)

LC50: Lethal concentration, 50 percent (concentration Léthale, 50%)

LD50: Lethal dose, 50 percent (dose Léthale, 50 pour cent)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, bioaccumulable et toxique)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**\* Données par rapport à la version précédente altérée.**

FDS créée par *MSDS Authoring Services* [www.msdsauthoring.com](http://www.msdsauthoring.com) +1 -877-204-9106